

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUELLES SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements .. 7 fr. 14 fr. 26 fr.
Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE



Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

Canton Nord-Ouest de Saint-Etienne

ELECTION COMPLÉMENTAIRE DU 27 MARS

Candidat Radical-Socialiste

E. GIRODET

Ancien Député de la Loire

Extension de la Juridiction

DES PRUD'HOMMES

La commission chargée d'examiner le projet relatif à la révision de la législation des prud'hommes, vient de décider d'étendre aux employés de banque et d'administration cette juridiction exceptionnelle.

Pour bien comprendre la portée de cette innovation, il est nécessaire d'esquisser à grands traits l'origine et l'histoire si peu connus des conseils de prud'hommes.

Avant la Révolution, les fabricants de Lyon avaient un tribunal composé de jeunes appartenant à la fabrique lyonnaise, qui était chargé de concilier les différends que la nature et les usages de cette fabrique amènent fréquemment entre les patrons et les ouvriers.

Cette institution disparut avec le régime des maîtrises et jurandes, et la loi du 22 germinal an XI organisait un système qui attribuait au préfet de police, à Paris, à des commissaires généraux de police dans les villes où il y en avait, et dans tous les autres lieux aux maires et adjoints, la connaissance des affaires de simple police, entre les ouvriers et les apprentis, les manufacturiers et les artisans.

Cette juridiction coûteuse et exercée par des magistrats étrangers aux travaux des fabriques, avait les plus graves inconvénients.

En 1806, Napoléon passait à Lyon. Les habitants de cette ville protestèrent contre l'insuffisance de la loi de germinal, et demandèrent qu'on leur rendit leur tribunal des prud'hommes.

Telle est l'origine du décret du 18 mars 1806, instituant et organisant les conseils de prud'hommes.

La conciliation est, on le sait, l'objet principal de la mission des prud'hommes; ce n'est qu'après l'avoir inutilement essayée qu'ils peuvent juger.

Par une disposition d'un décret du 11 juin 1809, les conseils de prud'hommes n'étaient composés que de marchands, fabricants, de chefs d'ateliers, de contre-maîtres, de teinturiers et d'ouvriers patentés.

Si on considère que les ouvriers patentés étaient ceux qui travaillaient chez eux, pour les marchands et fabricants en gros ou pour les particuliers, on voit quelle faible part était réservée à l'élément démocratique.

Les attributions des conseils de

prud'hommes se divisent en cinq catégories.

- 1° La conservation des dessins de fabrique;
- 2° Les règlements de compte entre les fabricants et les chefs d'atelier;
- 3° L'inspection et la visite des ateliers;
- 4° La constatation des contraventions aux lois et règlements;
- 5° Les avis sur les questions qui leur sont posées par l'autorité administrative.

Leur juridiction exceptionnelle ne s'étend pas au-delà des fabricants et manufacturiers. Ils ne peuvent connaître des différends qui divisent les fabricants entre eux et leur compétence ne porte que sur les affaires entre patrons et ouvriers, relatives à la branche d'industrie qu'ils cultivent et aux contraventions dont cette industrie aura été l'objet.

Le bénéfice de l'institution des prud'hommes peut être étendu par des règlements d'administration publique aux villes qui en feront la demande.

La Restauration et la monarchie de Juillet repoussèrent systématiquement tout projet de réforme.

En 1844 seulement, on établit à Paris un simple conseil pour l'industrie des métaux et les industries qui s'y rattachent.

Le 9 juin 1847, une ordonnance créa, à Paris, trois nouveaux conseils, l'un pour les tissus, l'autre pour les produits chimiques et le troisième pour les industries diverses.

Soixante-quinze villes, au moment de la Révolution de 1848, étaient dotées de conseils de prud'hommes. La loi du 27 mai 1848 déclara électeurs pour les prud'hommes, tous les patrons, chefs d'ateliers, contre-maîtres, ouvriers et compagnons âgés de vingt-un ans et résidant depuis six mois dans la circonscription.

La loi du 7 août 1851 établit l'enregistrement en débit ou à crédit des actes de procédure.

L'Empire n'osa pas abroger la loi de 1848 sur l'élection des membres de conseils de prud'hommes; mais fidèle à ses habitudes, il en paralysa l'effet, en faisant voter la loi de juin 1853 qui permettait à l'empereur de prendre les présidents et les vice-présidents des prud'hommes en dehors des éligibles.

La loi du 7 janvier 1880 accorda de nouveau aux conseils le droit de nommer eux-mêmes leurs bureaux. D'après cette loi, si le président est choisi parmi les prud'hommes patrons, le vice-président ne pourra l'être que parmi les ouvriers, et réciproquement.

Cette disposition a donné lieu à de graves difficultés, et les prud'hommes patrons des villes de Lille, Angers, Armentières, en empêchant de siéger, empêchent la constitution du bureau.

Pour remédier à ces inconvénients qui empêchaient les ouvriers d'obtenir justice, les Chambres ont rendu la loi du 10 décembre 1884, qui a pour objet d'assurer le maintien de la juridiction des prud'hommes dans les centres industriels où son fonctionnement rencontre des

obstacles soulevés par l'application de la loi de 1880.

Cette loi n'a qu'un caractère transitoire, jusqu'au jour où le Parlement aura codifié les lois et décrets qui régissent actuellement l'organisation, la juridiction et la compétence des conseils de prud'hommes. En résumé, dans l'état actuel des choses, les conseils de prud'hommes sont nommés par leurs justiciables et l'égalité entre les patrons et les ouvriers est rendue aussi parfaite que possible.

Mais les différends soumis à la juridiction d'après les lois et décrets existants, ne portent que sur ceux relatifs à des industries spéciales, nommément indiquées dans les décrets particuliers qui instituent les conseils de prud'hommes dans les localités qui les réclament.

En étendant à tous les employés de commerce, de banque et d'administration une juridiction qui n'existe actuellement que pour les ouvriers des divers corps de métiers, les Chambres donnent un commencement de satisfaction aux novateurs qui réclament la nomination du juge par le justiciable.

FARCEURS ET GALAPIATS

Le Lyon-Républicain publie les lignes suivantes sous la signature :
Parisien.

Un de mes bons amis, vieux républicain de 1848, me racontait qu'après le coup d'Etat, dans la bonne ville d'Avignon, on remarquait parmi les plus bruyants bonapartistes des gaillardards qui un an auparavant faisaient du socialisme à outrance et qualifiaient de réactionnaires les républicains du National et de la Réforme.

Dans tous les partis, il y a de ces gaillardards qui, pour décrocher un emploi public ou pour faire venir l'eau à leur moulin, sont prêts à se couler tout à fait dans le moule de la réaction. Quand les ouvriers de nos grandes villes cesseront-ils de se laisser donner par ces farceurs et comprendront-ils que le meilleur candidat est le brave homme qui ne sollicite rien et qu'on est obligé de leur arracher à sa maison pour en faire un conseiller ou un député ?

Le « Parisien » du Lyon-Républicain a bien tort pour M. Jules Roche, son collaborateur, qui n'a pas encore coiffé le chapeau de Ratapeu, il est vrai, mais qui à quelque peu retourné sa veste depuis le temps où, il soutenait la candidature Blanqui et faisait l'apologie de Marat.

LETTRE DE PARIS

Paris, 25 mars.

Dans peu de jours la Chambre aura à nommer la commission qui sera chargée d'examiner le budget de 1888. C'est, à cette heure, la grande préoccupation au Palais-Bourbon; et, de fait, on peut affirmer que depuis 1871, c'est-à-dire depuis l'époque où il fallut réorganiser tout notre système financier et faire face aux charges énormes qu'une guerre désastreuse nous avait imposées, jamais le choix des membres de cette commission n'avait eu autant d'importance.

La préparation du budget de 1888, en effet, soulèvera nécessairement les plus graves problèmes qui puissent s'imposer à l'attention d'un parlement. Notre situation financière, ce n'est un secret pour personne, est telle qu'il faut résolument entrer dans la voie des réformes radicales et des économies sévères, si l'on ne veut se trouver accablé à la nécessité d'un nouvel emprunt, bientôt suivi d'un second, puis

d'un troisième. Or, le système des emprunts à jet continu a une conséquence fatale, qui est la banqueroute.

Economiser sur les dépenses publiques n'est pas aisé; il y a des habitudes prises, des situations acquises auxquelles on ne peut toucher sans soulever tout aussitôt d'effroyables clameurs; il y a aussi des fautes commises dont, quelque chagrin qu'on en éprouve, il faut endosser les funestes résultats.

Voyez, par exemple, l'expédition du Tonkin; à part une demi-douzaine d'énergumènes ferrystes, il n'est pas un député qui, pris à part, ne convienne que cette aventure extrême-orientale est désastreuse pour la France; le Tonkin nous coûte, à cette heure, plus d'un milliard et continuera à nous coûter chaque année 100 ou 150 millions dont nous aurions grand besoin ici, ne fût-ce que pour reconstituer notre flotte et pour mettre notre armement à la hauteur des derniers perfectionnements accomplis.

Mais allez donc proposer, comme l'a fait patriotiquement M. Georges Périn, la seule solution qui nous puisse tirer de l'affreux guêpier où Ferry nous a jetés! Les mêmes députés qui, en tête-à-tête, vous avouent que le Tonkin ruine et épuise la France sans aucun espoir de remboursement ultérieur, s'empressent d'aller voter contre l'évacuation de cette colonie pestilentielle.

Il en est à peu près de même de toutes les autres réformes qui seraient de nature à rendre à notre budget l'équilibre qu'il n'a plus; la majorité de nos représentants les déclareront nécessaires et même urgentes, dans les couloirs et les repousseront en séance.

Pourtant, il est indispensable d'aviser; et puisqu'on ne veut décidément pas rappeler le corps expéditionnaire qui guerroie là-bas, dans les rizières du Song-Koi, il faut trouver de l'argent pour continuer la folie que les opportunistes ont commencée « d'un cœur léger ». C'est évidemment à des remaniements de taxe, à une modification de l'assiette de l'impôt qu'on va demander les ressources dont on a besoin. Aura-t-on recours à l'impôt sur le revenu? Cet impôt sera-t-il unique, remplacera-t-il les autres, ou bien voudra-t-il s'ajouter à tous ceux que déjà le contribuable français et sous l'énorme charge desquels il ploie? Autant de problèmes plus graves les uns que les autres et que la future commission du budget aura à étudier et à résoudre.

A ce propos, une question se pose qui partage en ce moment la majorité républicaine: vous savez que depuis 1880, la droite n'est plus représentée dans la commission des finances. C'est Gambetta qui a conseillé de l'exclure; c'est sur ses conseils que les monarchistes ont été tenus à l'écart et privés du droit de participer à la préparation du budget. Au point de vue des principes, la maxime était au moins contestable; au point de vue des résultats il est permis de se demander si elle a été bien heureuse. Beaucoup d'hommes politiques pensent que la surveillance des minorités est aussi utile, en matière budgétaire, que l'est, en matière d'art, la critique indépendante.

Puis, il est certain que cette exclusion de la droite a créé aux adversaires de la République une situation extrêmement commode; elle a permis au parti réactionnaire de blâmer sans ménagements toutes les mesures qui avaient été prises en dehors de lui. Destinées de toute responsabilité, les monarchistes ont pu déblatérer à leur aise; ils ne se sont pas fait faute d'exploiter auprès du pays des embarras financiers qu'eux-mêmes, s'ils avaient été au pouvoir, n'auraient certainement pu prévenir.

Pour toutes ces raisons, et quelques autres encore, l'Extrême-Gauche a pensé qu'il était juste, utile et prudent d'admettre dans la commission du budget des représentants de la droite. Mais je dois constater que sa proposition a eu peu de succès auprès des autres groupes républicains. Les opportunistes, cela va sans dire, ont voulu rester fidèles à la doctrine inaugurée par Gambetta; et la Gauche radicale elle-même a repoussé, presque à l'unanimité, le système de la nomination de la commission du budget par le scrutin de liste, seul moyen pratique d'y admettre quelques membres de la minorité.

Il est donc plus probable que la future Commission des finances sera, comme elle l'est depuis six ans, élue au scrutin unipersonnel dans les bureaux. Ce mode d'élection soulève plus d'une difficulté, celle-ci notamment: on sait que chaque mois les députés sont répartis entre tous les bureaux par voie de tirage au sort.

Il en résulte que les groupements changent tous les trente jours et que le même bureau, par exemple, contient par une reprise du hasard, deux ou trois membres de la commission actuelle du budget. Or, comme chaque bureau ne peut élire qu'un seul commissaire, plusieurs d'entre les commissaires sortants seront donc nécessairement écartés de la future commission ou leur présence eût été si utile.

Ce n'est là qu'un des côtés de la question, mais il vaut qu'on s'en préoccupe. L'adoption du scrutin de liste tranchait la difficulté; il est fâcheux que la gauche radicale ne l'ait pas compris. La proposition de l'Extrême-Gauche n'a plus dès lors que bien peu de chances d'être adoptée, et les choses iront comme devant.

On ne tardera peut-être pas à le regretter.

MAURICE RENAUD.

L'élection de Saint-Etienne

Paris, 26 mars.

La dépêche suivante a été adressée par M. Laur, député de la Loire, au président du comité Girodet, pour être lue ce soir à la grande réunion publique du Prado:

« Boissonnet, président du comité central socialiste.

« Retenu pour présider un meeting à Saint-Denis, je viens vous exprimer mes regrets de ne pouvoir assister à vos luttes. Au nom des principes de solidarité et de progrès qui doivent unir aujourd'hui tous les républicains, je suis avec vous contre les réactionnaires et les autoritaires de toutes les catégories.

« Soyons unis, ayez une politique d'économie; allez en avant et le suffrage vous suivra. Union, économie et progrès, voilà la politique que nous poursuivons avec le dédain silencieux dû aux calomnies immeritées. Faites triompher cette politique dans ce brave canton nord-ouest, si courageux et si franc dans ses opinions. Vous aurez ainsi rendu un service à la République et assuré l'avenir radical du département. Je donne l'exemple et sacrifie dans un intérêt supérieur républicain tous mes sentiments personnels. Et je dis à tous mes amis, détachés comme moi de la politique des coteries sincères mais étroites, de voter pour le candidat qui seul représente des

principes nets, sans compromissions, pour le candidat, ennemi surtout des gaspillages financiers funestes à la République.

« Votez pour le citoyen Girodet.
« Salut et fraternité.

« LAUR. »

Candidature Sénatoriale de M. Massicault

Paris, 26 mars.

M. Massicault se porte décidément candidat dans l'élection sénatoriale du Cher. Nos lecteurs se souviennent que la Tribune avait annoncé cette candidature.

On voit que, malgré les démentis de plusieurs de nos confrères, cette information était exacte.

DÉPÊCHES

DE LA « TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 mars.

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée, aujourd'hui, sous la présidence de M. Grévy.

M. Berthelot a soumis à la signature du Président de la République le projet relatif au transfert à Lille de la Faculté de Douai. Le projet ne vise pas que les Facultés de Douai, le transfert des Facultés pouvant être effectué en vertu d'un simple décret.

M. Sarrien a fait signer un décret relatif à la nomination d'une commission extra-parlementaire qui aura pour mandat d'examiner les modifications à introduire dans la législation pénale.

M. Millaud a informé le conseil que M. Michelin se proposait d'adresser une question sur les motifs du retard apporté à l'exécution du réseau du Métropolitain de Paris.

M. Millaud accepte la discussion de la question.

Le conseil s'est ensuite occupé de la question des paris aux courses. Contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, il est inexact que la circulaire relative à l'interdiction des paris soit due à l'initiative seule du ministre de l'intérieur. Cette circulaire a été délibérée en conseil des ministres et publiée après avis du ministre compétent, M. Develle.

En raison des démarches faites auprès du ministre de l'Agriculture par les délégués des Sociétés d'encouragement et en raison du vœu exprimé par le conseil supérieur des haras, le gouvernement incline à établir la réglementation des paris mutuels; mais cette réglementation nécessitera une étude approfondie.

D'après les indications fournies au conseil par le ministre de l'Agriculture, il conviendrait de réglementer les paris mutuels, sous la garantie des Sociétés d'encouragement, comme cela se pratique à Vienne et à Berlin. L'autorisation des paris mutuels ne porterait, en aucune façon, le rétablissement de l'industrie des bookmakers.

Le ministre de la guerre a entretenu ses collègues de l'incident provoqué par les indiscrétions d'un commis du ministère de la guerre.

Le général Poulanger a fait connaître que cette mesure a été prise contre cet employé infidèle, en vertu de sa propre initiative; par suite, le Président du Conseil et le ministre des af-

Feuilleton de LA TRIBUNE du 27 Mars 1887

GERMINAL

PAR
ÉMILE ZOLA

TROISIÈME PARTIE

III

Dès lors, il s'opéra chez Étienne une transformation lente. Des instincts de coquetterie et de bien-être, endormis dans sa pauvreté, se révélaient, lui firent acheter des vêtements de drap. Il se payait une paire de bottes fines, et du coup il passa chef, tout le monde se groupa autour de lui. Ce furent des satisfactions d'amour-propre délicieuses, il se grisa de ces premières jouissances de la popularité: être à la tête des autres, commander, lui si jeune et qui la veille encore était un manoeuvre, l'emplissait d'orgueil, agrandissait son rêve d'une révolution prochaine, où il

jouerait un rôle. Son visage changea, il devint grave, il s'écouta parler; tandis que son ambition naissante enflammait ses théories et le poussait aux idées de bataille.

Cependant, l'automne s'avancait, les froids d'octobre avaient rouillé les petits jardins du coron. Derrière les lilas maigres, les galibots ne cubaient plus les herscheuses sur le carin; et il ne restait que les légumes d'hiver, les choux perlés de gelée blanche, les poireaux et les salades de conserve. De nouveau, les averse battaient les tuiles rouges, coulaient dans les tonneaux, sous les gouttières, avec des bruits de torrent. Dans chaque maison, le fer ne refroidissait pas, chargé de houille, empoisonnant la salle close. C'était encore une saison de grande misère qui commençait.

En octobre, par une de ces premières nuits glaciales, Étienne, fiévreux d'avoir parlé, en bas, ne put s'endormir. Il avait regardé Catherine se glisser sous la couverture, puis souffler la chandelle. Elle paraissait toute secouée elle aussi, tourmentée d'une de ces peurs qui la faisaient encore se hâter parfois, si maladroitement, qu'elle se découvrait davantage. Dans l'obscurité, elle restait comme morte; mais il entendait qu'elle ne dormait pas non plus; et, il le sentait, elle songeait à lui, ainsi qu'il songeait à elle: j'ai, mais ce muet échange de leur être

ne les avait empli d'un tel trouble. Des minutes s'écoulaient, ni lui ni elle ne remuait, leur souffle s'embarraissait seulement, malgré leur effort pour le retenir.

A deux reprises, il fut sur le point de se lever et de la prendre. C'était imbécile, d'avoir un si gros désir l'un de l'autre, sans jamais se contenter. Pourquoi donc bouder ainsi contre leur envie? Les enfants dormaient, elle voulait bien tout de suite, il était certain qu'elle l'attendait en étouffant, qu'elle refermerait les bras sur lui, muette, les dents serrées. Près d'une heure se passa. Il n'alla pas la prendre, elle ne se retourna pas, de peur de l'appeler. Plus ils vivaient côte à côte, et plus une barrière s'élevait, des hontes, des répugnances, des délicatesses d'amitié, qu'ils n'auraient pu expliquer eux-mêmes.

IV

Ecoute, dit la Maheude à son homme, puisque tu vas à Montsou pour la paye, rapporte-moi donc un livre de café et un kilo de sucre.

Il recousait un de ses souliers, afin d'épargner le raccommodage.

— Bon! murmura-t-il, sans lâcher sa besogne.

— Je te chargerai bien de passer aussi chez le boucher... Un morceau de veau, hein? Il y a si longtemps qu'on n'en a pas vu.

Cette fois, il leva la tête.

— Tu crois donc que j'ai à toucher des mille et des cents... La quinzaine est trop maigre, avec leur sacrée idée d'arrêter constamment le travail.

Tous deux se turent. C'était après le déjeuner, un samedi de la fin d'octobre. La Compagnie, sous le prétexte du dérangement causé par la paye, avait encore, ce jour-là, suspendu l'extraction, dans toutes ses fosses. Saisie de panique devant la crise industrielle qui s'aggravait, ne voulant pas augmenter son stock déjà lourd elle profitait des moindres prétextes pour forcer ses dix mille ouvriers au chômage.

— Tu sais qu'Étienne t'attend chez Rasseneur, reprit la Maheude. Emmène-le, il sera plus malin que toi pour se débrouiller, si l'on ne vous comptait pas vos heures.

Maheu approuva de la tête.

Et cause donc à ces messieurs de l'affaire de ton père. Le médecin s'en-tend avec la direction... N'est-ce pas? vieux, que le médecin se trompe, que vous pouvez encore travailler?

Depuis dix jours, le père Bonnemort, les pattes engourdis comme il disait, restait cloué sur une chaise. Elle dut répéter sa question, et il grogna:

— Bien sûr que je travaillerai. On n'est pas fini parce qu'on a mal aux jambes. Tout ça, c'est des histoires qu'ils inventent pour ne pas me donner

la pension de cent quatre-vingt francs.

La Maheude songeait aux quarante sous du vieux, qu'il ne lui rapporterait peut-être jamais plus, et elle eut un cri d'angoisse.

— Mon Dieu! nous serons bientôt tous morts, si ça continue.

— Quand on est mort, dit Maheu, on n'a plus faim.

Il ajouta des clous à ses souliers et se décida à partir. Le coron des Deux-Cent-Quarante ne devait être payé que vers quatre heures. Aussi les hommes ne se pressaient-ils pas, s'attardant, filant un à un, poursuivis par les femmes qui les suppliaient de revenir tout de suite. Beaucoup leur donnaient des commissions, pour les empêcher de s'oublier dans les estaminets.

Chez Rasseneur, Étienne était venu aux nouvelles. Des bruits inquiétants couraient, on disait la Compagnie de plus en plus mécontente des boissages. Elle accablait les ouvriers d'amendes, un conflit paraissait fatal. Du reste, ce n'était là que la querelle avouée, il y avait dessous toute une complication, des causes secrètes et graves.

Justement, lorsqu'Étienne arriva, un camarade qui buvait une chope, au retour de Montsou, racontait qu'une affiche était collée chez le caissier; mais il ne savait pas bien ce qu'on lisait sur cette affiche. Un second entra, puis un troisième et chacun apportait une histoire différente. Il semblait certain,

cependant, que la Compagnie avait pris une résolution.

— Qu'est-ce que tu en dis, toi? demanda Étienne, en s'asseyant près de Souvarine, à une table, où, pour une coupe consommation, se trouvait un paquet de tabac.

Le machinier ne se pressa point, acheva de rouler une cigarette.

— Je dis que c'était facile à prévoir.

Ils vont vous pousser à bout.

Lui seul avait l'intelligence assez déliée pour analyser la situation. Il expliquait de son air tranquille. La Compagnie, atteinte par la crise, était bien forcée de réduire ses frais, si elle ne voulait pas succomber; et, naturellement, cesserait les ouvriers qui devraient se serrer le ventre, elle rognerait leurs salaires, en inventant un prétexte quelconque. Depuis deux mois, la houille restait sur le carreau de ses fosses, presque toutes les usines chômaient, effrayé devant l'inaction ruineuse du matériel, elle rêvait un moyen terme, peut-être une grève, d'où son peuple de mineurs sortirait dromé et moins payé. Enfin, la nouvelle caisse de prévoyance l'ingénuait, devenait une menace pour l'avenir, tandis qu'une grève l'en débarrasserait en le vidant, lorsqu'elle était peu garnie encore.

(A suivre).

faïres étrangères n'ont jamais eu à intervenir. M. Dauphin a informé ses collègues qu'il compte se présenter la semaine prochaine devant la commission chargée d'examiner le projet relatif à la réforme de la contribution personnelle et mobilière.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

COMMISSION DU BUDGET

La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui à trois heures sous la présidence de M. Rouvier. MM. Goblet et Dauphin ont été entendus sur la question des crédits supplémentaires de l'Administration des finances.

M. Dauphin prétend qu'il a fait toutes les économies possibles actuellement. Il se propose du reste d'en faire d'autres. Mais il a dû conserver ses employés, croyant que la chambre reviendra sur son vote.

M. Casimir Périer attaque violemment le ministre des finances, en disant que celui-ci aurait dû démentir à la Chambre le rétablissement du crédit et poser au besoin la question de cabinet.

LE MÉTROPOLITAIN

M. Michelin, député de Paris, a reçu de M. Millaud, ministre des travaux publics, la lettre suivante: Monsieur le député, En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je m'empresse de vous aviser qu'à la suite de la dernière communication de la commission des chemins de fer, j'ai fait adresser au préfet de la Seine des documents qui permettront au conseil municipal de Paris de discuter immédiatement la question de la garantie de la ville relative au Métropolitain.

lettre, M. Michelin a ajourné la question qu'il avait l'intention de poser.

LA CONTRIBUTION MOBILIERE

On assure que MM. Goblet et Dauphin seront entendus, lundi, par la commission de la contribution mobilière.

LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

On ne croit pas que M. Andrieux se porte à la présidence de la Chambre contre M. Spuller.

LA LÉGISLATION DES MINES

La Sous-Commission des mines a examiné, dans la séance d'aujourd'hui, la proposition Laur et admis le principe de l'article 6, portant que l'acte de concession doit régler les droits des ouvriers mineurs et des employés dans la participation des bénéfices, dans la sécurité du travail et des institutions de prévoyance.

Le principe de la propriété perpétuelle de la mine a été ensuite adopté.

DANS LES COULOIRS

Les couloirs présentent beaucoup d'animation. Quelques commissions sans importance sont réunies. On croit que la discussion sur les surtaxes sera terminée aujourd'hui.

LA CHAMBRE

Séance du 26 mars

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures.

Projets d'intérêt local

Après l'adoption du procès-verbal, l'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi établissant des surtaxes à l'octroi de Caudebec (Morbihan).

La Surtaxe des Bestiaux

La Chambre reprend ensuite la discussion du projet de modification au tarif général des douanes.

L'octroi de Tulle

M. Floquet donne la parole à M. Borie, député de la Corrèze.

M. Borie adresse au gouvernement une question sur l'administration de la Ville de Tulle.

Il s'agit de l'affaire des octrois, dont la presse s'est déjà occupée.

Les recettes de l'octroi ont sensiblement diminué par suite de fraudes commises par trois conseillers de la ville.

On a cherché à étouffer l'affaire, une partie de la responsabilité incombant au préfet pour manque de surveillance.

L'orateur cite des faits précis démontrant l'indulgence dont l'administration a fait preuve vis-à-vis des personnages compromis.

Il appelle l'attention du ministre sur la situation des employés d'octroi révoqués.

M. Goblet reconnaît en partie l'exactitude des faits dénoncés.

Si le parquet n'a pas poursuivi, c'est à cause de la modicité des fraudes.

Lorsque les premiers faits ont été connus, une nouvelle vérification ayant dévoilé une fraude de deux mille francs le receveur fut révoqué.

Le président du conseil termine en disant que l'ordre a été donné au préfet de poursuivre les fraudeurs que le gouvernement n'eût pas protégés.

M. Borie se déclare satisfait des explications du ministre.

La surtaxe sur les bestiaux

M. Bigot demande l'établissement d'un droit de 50 francs sur les bœufs.

M. Méline, au nom de la commission, s'oppose à l'adoption de ce droit.

La Chambre repousse le chiffre proposé et s'arrête à celui de 38 francs.

M. Bigot demande ensuite un droit de 30 francs sur les vaches en déclarant que le chiffre de 12 francs est insuffisant pour arrêter l'importation.

Il est démocratique d'accorder une protection aux propriétaires de vaches qui sont en général de petits cultivateurs.

Il faut établir un droit de 30 francs qui sera proportionnel à celui de 38 francs établi sur les bœufs.

M. Millochau combat la proposition Bigot. Il déclare que la Commission maintient sa première décision.

M. Chevalier regrette cette décision. Il craint que les importateurs n'en profitent pour diriger leurs efforts de ce côté et ne cherchent à introduire ce bétail dans des

proportions nuisibles aux intérêts des agriculteurs français.

M. Bigot déclare se rallier au chiffre de 25 francs, demandé par M. Rauline.

Cela n'empêche pas l'amendement Rauline d'être repoussé par 264 voix contre 261.

M. Dumessnillet propose un amendement portant le droit à établir sur les vaches à 20 francs. Cet amendement est adopté par 271 voix contre 227.

M. Bigot propose un droit de 8 francs sur les veaux.

La commission donne son adhésion à ce droit, qui est adopté.

Puis, la chambre adopte un droit de 5 francs sur les bœufs, les brebis et les moutons.

M. Bigot ne saurait s'arrêter en si beau chemin.

Dans le feu de l'action, il propose un droit de douze francs par cent kilos sur les viandes fraîches.

La commission accepte.

M. Rouvier monte à la tribune. Il essaie de mettre un frein à la fureur protectionniste de M. Bigot.

Le député des Alpes-Maritimes explique que les traités de commerce, actuellement en vigueur comportent jusqu'en 1892, un droit de trois francs et qu'il n'y a pas lieu par conséquent d'introduire en principe dans le tarif général un droit de douze francs qui serait d'une application très restreinte.

Établir un droit sur la viande abattue, c'est reconnaître que les droits sur le bétail peuvent être sans actions. C'est décider que la viande coûtera 15 centimes de plus par kilogramme.

M. Méline répond que la logique commande d'inscrire au tarif général des droits sur la viande abattue, corrélatifs aux droits sur le bétail vivant.

Le préopinant voudrait détruire par la franchise de la viande abattue les effets des droits.

M. Rouvier nie qu'il ait eu une arrière-pensée.

On a demandé à la Chambre d'établir des droits sur le blé sans oser lui demander des droits sur le porc ou des droits sur le pain.

On agit de même pour la viande.

M. de Saisy constatant les importations de viande de l'Amérique, de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, demande énergiquement l'établissement des droits protecteurs.

La clôture est demandée.

M. Yves Guyot parle contre la clôture et demande qu'apparaissent le ministre du commerce fasse connaître son opinion.

M. Lockroy, ministre du Commerce, pense que les droits seront annulés en partie par les traités existants.

Il ne croit pas aux dangers de l'importation des viandes d'Amérique qui ne donne en Angleterre par exemple aucun bénéfice aux importateurs.

Puis, par 297 voix contre 248, le droit de 12 francs est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 1er.

M. Lockroy dit qu'il n'a pas besoin de l'article 2 pour exécuter des droits de police sanitaire.

Il accepte néanmoins cet article ainsi que l'article 2 et 3 sont acceptés.

M. Floquet rappelle à la Chambre qu'elle a renvoyé à l'examen de la commission les dispositions additionnelles relatives à l'affectation des produits provenant des droits sur les céréales et les bestiaux.

M. Méline demande que la Chambre statue d'abord sur l'ensemble de la loi.

M. Dauphin monte à la tribune. Selon lui, affecter immédiatement les recettes prévues des nouveaux droits à certaines dépenses serait compliquer le budget.

Il vaut mieux renvoyer la question à l'examen de la commission du budget qui sera prochainement nommée.

M. Déandré annonce qu'il transforme en amendement sa proposition de loi relative à l'amélioration des canaux d'irrigation.

Les autres amendements sont retirés. L'ensemble du projet est adopté par 322 voix contre 214.

M. Dugué de la Fauconnerie dépose une proposition réglant la situation des propriétaires-fermiers en cas d'amélioration des terres louées.

M. Lacroix obtient la mise à l'ordre du jour pour lundi des propositions de loi relatives à l'organisation municipale de Paris.

La séance est levée à 5 h. 3/4 sans incident.

INFORMATIONS

LE CHEMIN DE FER D'ALGER A TUNIS

Les députés et les sénateurs de l'Algérie verront aujourd'hui M. Granet et insisteront afin qu'il se joigne à ses collègues, MM. Millaud et Berthelot, qui iront à Alger à l'occasion de l'inauguration de la ligne d'Alger à Tunis.

Il s'agit de la question de la série de questions intéressant les rapports télégraphiques et postaux entre la France et l'Algérie.

LE CHÉRIF A PARIS

Le voyage du chérif d'Ouzazza à Paris et à Madrid n'a pas produit le ré-

sultat qu'il en attendait; ses entretiens avec M. Flourens et avec M. Moret se seraient bornés à des visites de courtoisie.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Bruxelles, 26 mars. Le Nord relève la persistance que mettent les journaux allemands à parler d'une alliance prochaine entre la France et la Russie.

« Nous sommes, dit-il, en mesure d'indiquer à ce bruit le démenti le plus formel et le plus autorisé. »

LES SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION MILITAIRE

Paris, 26 mars. Sur la demande de M. Jean Macé, le ministre de la guerre vient de décider que les armes hors d'état de faire feu et les havre-sacs hors de service seront mis à la disposition des sociétés d'instruction et d'éducation militaires, moyennant paiement d'une somme de 2 francs par arme.

Ces armes seront déposées aux mairies. Les demandes devront être adressées aux préfets qui les transmettront aux commandants de corps d'armée.

LE VOYAGE DE M. MASSICAULT

Paris, 26 mars. M. Massicault est parti ce matin par le rapide de Marseille pour rejoindre son poste; il était accompagné de son attaché militaire, le commandant Delabone et de M. Sanson, sous-lieutenant. Il s'arrêtera vingt-quatre heures à Lyon et s'embarquera lundi à Marseille.

Dépêches de l'Étranger

LE SERVICE OBLIGATOIRE EN BELGIQUE

Bruxelles, 26 mars. Les étudiants, dans un meeting tenu hier, ont émis un vœu en faveur de la suppression du remplacement militaire. Ce vœu sera transmis au Parlement.

PARTICIPATION DES PUISSANCES A L'EXPOSITION

Rome, 26 mars. Suivant le *Fanfulla*, toutes les puissances acceptent de participer à l'Exposition de 1889.

L'IMPOT SUR LE TABAC EN GRÈCE

Athènes, 26 mars. La Chambre des députés a voté, après une discussion entre MM. Sotiropoulos et Triacopi, le projet présenté par le gouvernement sur l'impôt du tabac.

NAUFRAGE D'UN VAPEUR FRANÇAIS

Valparaiso, 26 mars. Le vapeur français *Solita*, qui a quitté Marseille, ayant à bord un millier d'émigrants, a échoué hier matin près de la Pointe-Bleue, à quinze milles à l'est de l'île de Fué. Le transportement de terre n'a pas encore pu être organisé.

DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN

New-York, 26 mars. Un train de ballast a déraillé sur la ligne du Norfolk and Western railroad et a été précipité dans la rivière Otter. Huit ouvriers ont été tués; plusieurs autres sont blessés.

L'IMMIGRATION EN AMÉRIQUE

New-York, 26 mars. Le nombre des immigrants, pour les huit derniers mois, s'élève à 221,400 contre 156,942 pour la période correspondante en 1886.

RETOUR DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE A VIENNE

Budapest, 26 mars. L'empereur quitte aujourd'hui Budapest pour rentrer à Vienne. Il reviendra à la fin du mois de mai pour la clôture du Parlement hongrois.

LE DRAPEAU FRANÇAIS A COLMAR

Colmar, 26 mars. Le 23 mars, un drapeau aux couleurs françaises a été attaché à la statue du Vigneron, de Bartholdi, qui orne la fontaine du marché couvert de Colmar. La police a enlevé le drapeau. L'auteur de la manifestation est resté inconnu.

INQUIÉTUDES DE LA HOLLANDE

La Haye, 27 mars. Le gouvernement a demandé à la Chambre l'autorisation de prolonger d'un an le service de milice de terre et de mer pour la classe qui devait être libérée cette année.

Bien qu'il espère le maintien de la paix générale, le gouvernement croit cependant de voir compter avec les éventualités, en raison des armements importants que font la plupart des États européens. Une note secrète

communiquée à la Chambre donne des renseignements spéciaux sur les forces militaires et maritimes de la Hollande.

LES FORTIFICATIONS DE LA MEUSE

Bruxelles, 26 mars. Les deux droites du Sénat et de la Chambre se sont réunies hier dans le cabinet du président de la Chambre, M. de Lanisheere, afin de prendre une résolution au sujet des fortifications de la Meuse.

Après avoir entendu M. Beernaert, ministre des finances, qui a déclaré poser la question de cabinet, l'Assemblée a décidé qu'elle voterait le projet de loi.

LE TZAR CHEZ LES COSAQUES

Saint-Petersbourg, 26 mars. Malgré l'attente qui avait été projetée contre lui, le tzar fera un voyage en Crimée.

Il estime sa présence parmi les Cosaques du Don indispensable pour empêcher des troubles d'éclater parmi ces populations, qui sont déjà fort éprouvées par la famine.

NÉCROLOGIE

Londres, 26 mars. On annonce la mort, à Brighton, de la comtesse de Jarnac, seconde fille de lord Foley. Elle avait épousé, en 1844, Philippe-Ferdinand-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, qui mourut ambassadeur de France à Londres en 1875.

LES ÉTUDIANTS ALLEMANDS

Leipzig, 26 mars. Le Sénat de l'Université de Leipzig a suspendu toutes les corporations d'étudiants, pour une période de neuf ans. Cette mesure a été prise à l'occasion de la sentence rendue par ces corps, qui ont mis au ban un étudiant qui avait refusé de se battre.

DÉMISSION DE GÉNÉRAUX ESPAGNOLS

Madrid, 26 mars. Le conseil des ministres a décidé d'accepter les démissions des généraux Tassara et Pieltain; ces généraux, qui sont en même temps sénateurs, avaient voté contre le gouvernement dans la question du fermage de la région des tabacs.

LE JUBILÉ DE LA REINE VICTORIA

Copenhague, 26 mars. Le roi Christian IX de Danemark a l'intention de se rendre à Londres pour la célébration du jubilé de la reine Victoria.

Il est le seul des souverains étrangers vivants qui ait assisté à l'avènement au trône de la reine en 1837.

L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS A CONSTANTINOPLE

New-York, 26 mars. M. Oscar Strauss vient d'être nommé ministre des États-Unis à Constantinople.

Les Incidents de Tunis

Rome, 26 mars. Les journaux italiens présentent les incidents de Tunis sous un autre jour que les correspondances françaises.

D'après eux les manifestants juifs auraient été au nombre de plusieurs milliers. Ils auraient brisé les vitres de l'Hôtel-de-Ville et accentué la démonstration en faveur de l'Italie.

Les correspondants italiens assurent que plusieurs des juifs arrêtés ont été condamnés à un mois de prison et 1,000 francs d'amende. Ils ajoutent que le télégraphe refusait de transmettre les dépêches contenant des renseignements sur les incidents.

NOUVELLES DU SOUDAN

Souakim, 26 mars. Les voyageurs arrivés de Khartoum, par la route de Berber, rapportent que les routes sont libres et qu'ils n'ont pas été inquiétés. Selon eux, le pouvoir des mahdistes est en décroissance, la dissension règne parmi les tribus, Osman-Digna n'a qu'une autorité nominative et sur la frontière abyssinienne les européens et les chrétiens indigènes sont mieux traités.

STANLEY AU CONGO

Londres, 26 mars. Un télégramme du Gabon, reçu à Londres, annonce que Stanley est arrivé le 18 février au Congo; il devait repartir le lendemain pour l'intérieur.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Roustechouk, 26 mars. Un incident honteux s'est produit ici. Pendant la nuit, des parents et amis des personnes exécutées le 6 mars par ordre de la Régence, étaient venus sur les tombes pour y planter des croix.

Le lendemain, les gendarmes arrachèrent les croix et firent recouvrir les fosses de goudron.

Il circule les bruits qu'on est à la veille d'un nouveau mouvement insurrectionnel.

Les nouvelles de l'intérieur signalent un grand découragement de la population.

Giurgevo, 26 mars. D'après des avis de Sofia, le gouvernement bulgare aurait perdu toute confiance dans l'armée depuis les événements de Koustchouk.

La tournée que vient d'entreprendre M. Radoslavof a pour objet principal l'organisation dans toutes les villes de Bulgarie de véritables comités de salut public qui, sous le nom de comités patriotiques, devront défendre par tous les moyens le régime actuellement en vigueur en Bulgarie.

Saint-Petersbourg, 26 mars. Une lettre particulière de Berlin dit que malgré les compliments échangés entre la Russie et l'Allemagne à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, la situation n'est rien moins que rassurante.

On a acquis ici la conviction que la Russie ne modifiera pas l'attitude qu'elle a prise depuis quelque temps à l'égard de l'Allemagne et que la solution de la question bulgare est proche.

Il est certain que les travaux de fortifications qui se font en ce moment à Varna, contrairement aux stipulations du traité de Berlin, ne peuvent que hâter cette solution.

Vienne, 26 mars. Le but du voyage de M. Radoslavof, président du conseil des ministres, en Bulgarie, serait uniquement de contrebalancer l'influence de M. Stoianoff qui est suspecté de tendances républicaines.

Sofia, 26 mars. La régence a, dit-on, décidé d'offrir la couronne de Bulgarie au prince Oscar de Suède.

Une nouvelle conspiration a été découverte à Widin. Plusieurs officiers sont compromis. Il y a eu de nombreuses arrestations, et on a saisi des sommes considérables et des papiers importants.

Épilogue des Fêtes de l'Anniversaire

Berlin, 26 mars. La Fête de Berlin, annonce que la fête du 22 mars s'est terminée dans la capitale allemande par des désordres assez graves. Vers onze heures du soir, la promenade *Unter den Linden* a été envahie par une troupe de plusieurs centaines d'ouvriers criant à tue-tête, provoquant les agents de police et répondant à leurs exhortations par des provocations nouvelles.

Cette troupe s'étant mise en train de démolir une partie du grillage en fer qui borde la chaussée du million de la promenade, la police intervint en force et arrêta plusieurs des démolisseurs. Les autres se rubèrent sur les agents pour dériver leurs amis et les agents durent dégonner, charger et engager une vive lutte avec les agresseurs. Les agents rétablirent l'ordre après avoir blessé légèrement quelques-uns des fauteurs de troubles et en avoir arrêté d'autres.

Comme ces Teutons savent donc se divertir avec gentillesse!

LA RÉGION

LOIRE

St-Etienne. — Puits Montmartre. Hier a eu lieu l'enterrement du malheureux ouvrier Mandaroux, une des victimes de l'explosion du puits Montmartre. Il y avait foule. Nous avons remarqué les autorités civiles et judiciaires, Rondet, secrétaire du syndicat, et plusieurs des membres; les citoyens Taravellier et Colombet, conseillers généraux; Dupin, conseiller d'arrondissement.

Folie furieuse. — Un malheureux originaire d'Issoire vient d'être pris subitement d'un accès de folie furieuse hier soir à 7 heures.

Il y a deux jours, il avait déclaré à Issoire qu'il avait le pressentiment que son fils, élève au lycée, avait été assassiné. Devant son chagrin, son neveu avait décidé de venir à Saint-Etienne.

Au moment où le père et le fils déjeunaient ensemble, chez un ami, le père s'est levé soudain et a frappé son fils d'un coup de couteau au côté, sans toutefois le blesser.

Il s'est ensuite précipité dehors, frappant, maltraitant et mordant plusieurs personnes.

Il a été arrêté lorsqu'il courait à la poursuite de plusieurs jeunes filles se rendant à leur travail.

Conduit au bureau de police, on a dû lui passer la camisole de force. Il a été transporté à l'hôpital.

Élection du canton Nord-Ouest. — Vendredi deux réunions électtorales de Cotechaude, maison d'École sur la convocation du citoyen Boullisset et de son prétendu comité qui a été pris en réalité tout entier dans le cercle opportuniste. Étonnement de tous ces messieurs de Saint-Etienne, y compris M. Dequaire venus dans un omnibus de 22 places, en voyant arriver le citoyen Girodet accompagné des membres du comité socialiste.

COMTESSE SARAH

PAR GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

X

Elle lui parlait un instant tout bas, puis, se levant avec une grâce alanguie, elle livrait sa taille souple au jeune homme, et dans un emportement voluptueux, ils valseaient, serrés l'un contre l'autre, lui la portant avec une fièvre passionnée, elle, les yeux à demi-fermés, le sourire vague, étourdi par le mouvement et presque pâmée dans les bras de celui qu'elle adorait.

dans tout l'éclat rayonnant d'un bonheur complet. Adulée, recherchée par les hommes les plus brillants et les moins habitués à la résistance, elle opposa à tous une froideur exquise, plus excitante pour eux que la plus habile coquetterie. Elle ne voulait pas donner un seul motif de jalousie à Pierre. Elle sentait très bien qu'à la première occasion qui lui serait offerte de briser sa chaîne, il lui échapperait. Elle lui fit secrètement hommage de tous ses succès. Elle se garda pour lui seul. Et, mariée à un vieillard, belle, courtisée, elle donna au monde le spectacle d'une vertu en apparence inattaquable.

Le comte, redevenu jeune, jouit délicieusement de ces triomphes. Il en eut tous les honneurs: il fut envié et sut des courtisanes, comme le favori d'une reine. On le choyait par amour d'une femme. Il y eut des amants rebûtés qui revèrent de se faire bienvenir de la part d'une femme en carressant le mari. Esprit femme en carressant le mari, il brillait, exclusivement fait pour le plaisir, le comte, qui avait tant souffert de l'isolement après les désastres de la guerre, se laissa aller à ce tourbillon qui l'emportait, dans un éblouissement de lumières, dans un enivrement de fleurs, dans un bercement de musique. Son amour-propre fut délicieusement flatté par la beauté et la grâce de Sarah. Et pourtant sa sécurité fut absolue. Plus la jeune femme était entourée et

courtisée, plus elle accentuait la sévérité attrayante de son maintien. Le comte fut considéré comme très heureux. Merlot disait en grognant: Je ne sais pas ce qu'il a, cet animal-là. Mais il aura été adoré toute sa vie. Quand il était jeune, il n'y en avait que pour lui, et maintenant qu'il est vieux, il dame encore le pion à tout le monde.

Et le comte, avec un sourire, disait au colonel: — Vois-tu, c'est que moi je ne suis pas toujours hérisse et grognant comme toi; c'est pourquoi on me fait paraître gracieux mine. Tiens à ta place, j'aurais, ne fut-ce qu'une fois par hasard, été aimable, pour jouir de la surprise de mes contemporains.

Mais Merlot, hochant la tête avec un air soupçonneux murmurait: — Bon! bon! Attendons-la fin?

Et avec une aigreur, chez lui naturelle, il essayait de prouver à son ami qu'il n'était pas possible qu'un homme de son âge fut sérieusement aimé par une femme aussi jeune et aussi charmante que Sarah.

Un jour que, devant Séverac, le colonel se livrait à ce passe-temps, pour lui bien doux, qui consistait à dire des choses désagréables au général, au sujet de son insolent bonheur: — J'ai cependant un regret, dit M. de Comte, c'est de n'avoir pas d'enfant.

— Rassure-toi, ricana Merlot; à ton âge on en a toujours.

Oui, répondit tranquillement le comte, mais moi, si j'en ai, au moins, je serai sûr qu'ils seront de moi.

M. Boullisset a essayé de répondre aux accusations fondées sur ses agissements opportunistes...

socialiste est la force quand il veut être uni, et qu'il a aujourd'hui une magnifique occasion de reconstituer l'unité de la démocratie avancée.

LYON ET LE RHONE

On demande des vendeurs pour la Tribune.

L'Éclair du Rhône. — Les membres du conseil d'administration et de contrôle de la Société du journal: L'Éclair du Rhône, sont convoqués...

La Chalassière. — La réunion est ouverte à 8 heures 1/2. Formation du bureau: président: le citoyen Hébertier...

Le citoyen Rodin a la parole pour expliquer le but de la réunion. Il dit comment la candidature du citoyen Girodet a été acclamée...

Le citoyen Hébertier explique l'intérêt qu'il y a dans cette élection et dit que nos pères se sont battus pour le suffrage universel et conseille aux électeurs de voter en masse pour le citoyen Girodet.

Le citoyen Jacon s'étonne de ne voir aucun opportuniste soutenir le sieur Boullisset. Le citoyen Saunier, après quelques mots sur le comité de censure formé sous la présidence du professeur Dequaire...

Le vote de blâme a été émis, à l'unanimité, dans la réunion du 25 mars qui a eu lieu à la Chalassière contre le compte rendu fait dans la Loire, dite républicaine, de la réunion précédente...

Le vote de blâme a été émis en même temps contre le secrétaire opportuniste de la réunion, le sieur Caire. La séance est levée à 10 heures aux cris de Vive la république démocratique et sociale!

Réunion de la rue Saint-Antoine. — Cinq cents électeurs environ. La réunion était organisée par les opportunistes. A 10 heures seulement, le citoyen Girodet, candidat, et les membres du comité entrent dans la salle d'école aux acclamations des électeurs.

M. Boullisset parlait d'une foule de choses étrangères à l'élection et ne répondait à aucune des questions posées par les électeurs. Le brave ouvrier, le citoyen Pierre, a, pendant vingt minutes, traité admirablement le comité électoral et fait le procès des opportunistes au milieu des applaudissements.

Le citoyen Girodet a été l'objet d'une véritable ovation lorsqu'il a pris la parole et expliqué en peu de mots son programme. Puis le citoyen Colombet, comme secrétaire du comité, a invité officiellement M. Boullisset à assister à la grande réunion publique de la rue de la République, un peu interrompue, ont répondu évasivement. Il a ensuite expliqué la valeur de la candidature Boullisset et a expliqué le rôle joué par ce candidat, comme secrétaire du conseil municipal, dans le comité électoral. Il a dénoncé les manœuvres électorales employées par les opportunistes pour tromper les électeurs en faisant afficher sur tous les murs: Union des républicains radicaux socialistes. A la fin de sa conférence, le citoyen Girodet a remercié les amis et gesticulé de M. Boullisset un dévoué, la colère montait et le citoyen Girodet, Joly, Colombet ont protégé M. Boullisset, contre la foule. La candidature du citoyen Girodet, mise au vote a été adoptée à l'unanimité moins six voix de contre-majors à la manufacture de Colcheand, trois cents électeurs ont nommé le citoyen Girodet.

RÉUNION ÉLECTORALE

6^e Arrondissement

SALLE FREDOUILLE

Une convocation faite hier dans la Tribune au nom des républicains du 6^e arrondissement réunissait à la salle Fredouillère les fractions les plus diverses du parti républicain de cet arrondissement.

Le citoyen Deschamp est nommé président ayant pour assesseurs les citoyens Guerry et Magnin. Un citoyen déclare qu'il n'existe actuellement ni d'une part ni de l'autre un comité réel et pour cela il croit utile de réunir toutes les forces du parti républicain pour le triomphe de la démocratie.

Le citoyen Vincent, membre de l'ancien comité Guay, déclare, lui aussi, que l'on est en présence d'un groupement d'hommes devant faire taire aujourd'hui toutes les vieilles rancunes politiques et il invite tous les citoyens à la concorde la plus absolue pour le triomphe de l'idée sociale.

Le citoyen Girard dit qu'il s'honore d'avoir été membre du Comité socialiste, et qu'il veut y rentrer pour réaliser l'union et la concentration des forces républicaines. Après un échange très court de questions et de réponses, la proposition suivante est mise aux voix: Une commission de sept membres sera nommée pour s'entendre avec les républicains, sans distinction de nuances, ayant pour but la concentration de toutes les fractions républicaines, devant faire triompher, aux prochaines élections, un seul et unique candidat.

Cette proposition est adoptée. Le citoyen Kock demande que cette commission hâte son travail, de façon qu'il ne soit pas surpris au moment de l'élection. Le citoyen Girard dit que le parti

blic s'est engagé à soutenir la demande de crédit.

Cette promesse fait espérer que cette question si souvent ajournée et qui pourtant intéresse à un si haut degré toute la grande corporation des tisseurs sera résolue affirmativement.

Théâtre des Célestins. — Dimanche 27 mars 1887, matinée (à la demande générale), dernière représentation de la Comtesse Sarah.

Bureaux: 1 heure. Rideau: 1 h. 1/2. Le soir, une drôle de soirée: Nos Alliés, Le Supplice d'un homme. Bureaux: 7 heures. Rideau: 7 h. 1/2.

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui dimanche, spectacle extraordinaire: Carmen, opéra comique en quatre actes et quatre tableaux, par MM. L. Halévy et H. Meilhac, musique de G. Bizet. Les Rendez-vous bourgeois, opéra comique en un acte. L'administration à l'honneur d'informer d'informer le public que les billets pris à l'avance pour la première représentation de Patrie seront valables lundi 28 mars courant et ceux pris pour la deuxième représentation seront reçus pour la deuxième de Patrie qui aura lieu mercredi 30 mars. Bureaux, 7 heures; rideau, 7 heures 1/2.

THÉÂTRE-BELLECOUR

Représentations de M. Coquelin

LE MARIAGE DE FIGARO

Le rôle de Figaro a été longtemps un des meilleurs de M. Coquelin. Toutes ses qualités naturelles ou acquises étincellent dans ce rôle taillé à facettes où le personnage se montre si ondoyant, si divers, si humain, si vrai dans toutes les contradictions apparentes de sa nature complexe. L'artiste dont nous parlons a trop de valeur pour qu'il fasse un compliment banal. Il ne sera donc pas surpris si nous lui disons qu'avec les années il a quelque peu perdu de cette légèreté, de ce brio et de cette verve endiablée qui faisaient autrefois de lui le plus éblouissant des Figaro.

Mais que de profondeur, que de science dans le fameux monologue du dernier acte! A côté de l'éminent artiste, M. Duquesne réussit à se faire remarquer dans le rôle très beau, mais très difficile du Comte Almaviva. Mlle Marie Kolb est une Suzanne pleine d'espièglerie, et son rire argentin sonne comme si elle était de la famille des Brohan et des Samary.

RAOUL BEAUCHAMPS

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon le 26 mars

La séance présente bien peu d'intérêt et les affaires diminuent chaque jour d'importance. Il n'est pas probable que le marché de Paris reprenne une bien grande animation aujourd'hui samedi jour de réalisations. Lundi seulement, on pourra se faire une idée du son de la liquidation que quelques correspondants représentent ce matin comme devant se faire en baisse.

On ne pense pas généralement qu'on s'éloigne beaucoup des cours actuels. L'Italien, 93,40. La crise ministérielle va prendre fin, ce fonds sera bon à prendre. Le groupe des valeurs étrangères a été assez éprouvé; l'extérieur a bien de la peine à reconquérir le cours de 65; le Hongrois a également offert à 80,75. Les valeurs Turques assez soutenues. Le Panama semble bien essouffé et se rapproche de 400. Le Crédit Lyonnais qui a déléché hier son coupon de 7,50 est lourd et délaissé.

NOTES DE BOURSE

Paris, 26 mars. L'amélioration du marché a été, aujourd'hui, générale, malgré les réalisations habituelles de samedi. Les cotes étrangères sont demeurées sans changement. On a fait peu d'affaires en rentes et valeurs. Les titres du gaz de Paris ont été très offerts. Le Suex et le Panama se sont maintenus fermes.

BOULEVARD

3 0/0, 80,72. — Turc, 93. — Extérieure, 64, 13/16. — Égypte, 378 1/2. — Banque, 505 3/4. — Priorité, 97. — Hongrois, 80 15/16. — Italien, 97, 57. — Portugais, 93 1/2. — Panama, 399 1/2. — Soutenue.

LE TRIPLE ASSASSINAT de la rue Montaigne

Une Lettre de Pranzini. Avant de quitter Paris, Pranzini avait adressé une lettre à la personne chargée de recevoir sa correspondance, 11, boulevard Malesherbes.

Cette lettre est arrivée à destination après le départ de l'inculpé pour Marseille. La lettre en question a été jetée à la poste dans le quartier de la Bourse lundi avant cinq heures. Or, c'est dimanche soir que Pranzini a été arrêté, et c'est vendredi soir, par le rapide de sept heures quinze minutes, que l'énigmatique personnage est parti; qui donc l'a jeté dans la boîte?

Cette lettre a été distribuée entre cinq et sept heures et demie, lundi. Elle n'avait pas moins de six pages et commençait par ces mots: Vous, les seuls amis que j'aie au monde, ayez pitié de l'affliction de mon âme... Et il finissait par ceux-ci: J'espère que bientôt, le misérable, le lâche, l'assassin de ces trois femmes recevra le châtiment que mérite son crime.

Pranzini s'étendait longuement sur le triple assassinat de la rue Montaigne, et il annonçait à ses correspondants qu'il quittait Paris, parce qu'il craignait d'être inquiété par suite de la découverte, chez Marie Reussé, de certaines lettres qu'il lui avait adressées. Il donnait son adresse: Rue Pranzini, poste restante, Londres.

Cette missive était rédigée dans un style des plus incohérents, qu'il dénotait un affolement, — vrai ou simulé — chez son auteur. Dès sa réception, un des locataires répondit

à l'adresse vague qu'elle indiquait. En quels termes écrivit-il? Nous l'ignorons; mais nous croyons savoir que cette personne a l'intention de partir aujourd'hui même pour Londres afin de réclamer à la poste restante de cette ville, la restitution de la lettre.

Mardi matin, la lettre signée par Pranzini a été remise au sieur Taylor par M^{me} Davone. Le chef de la sûreté fut stupéfait en recevant cette lettre, mais ne s'en occupa plus par la suite.

L'Instruction

L'Instruction n'avance guère et s'éternise sans produire de résultats décisifs. Jusqu'ici, deux faits seulement paraissent définitivement acquis: Pranzini a été trouvé en possession de bijoux appartenant à M^{me} Montille, et il existe réellement un individu se nommant ou se faisant nommer Gaston Geissler, qui était en relations avec Marie Regnaud.

Geissler est venu à plusieurs reprises, 17, rue Montaigne. Il y avait couché deux nuits. Cet homme était parfaitement connu des domestiques et de la concierge, sur lesquels ses allures louches avaient fait la plus mauvaise impression. C'est au point que le concierge prétend avoir entendu Annette Gregnaud, la femme de chambre de Marie Regnaud, s'exprimer ainsi sur son compte: «Madame reçoit depuis quelque temps du bien drôle de monde. Elle nous fera arriver malheur quelque jour.»

Ces deux faits mis à part, l'Instruction n'a sur le crime que des renseignements incertains si souvent contradictoires.

La note gale

Pendant la confrontation de Pranzini avec le cocher Berne, M. Reverdin, juge d'Instruction fit remarquer à ce dernier que les renseignements qu'il donnait étaient de la plus haute gravité, et lui demanda s'il pouvait l'assurer sous la foi du serment. Le témoin a tendu son bras triquetum vers le ciel et il s'est écrié d'une voix de stentor, avec le plus pur accent marseillais: — Je jure que je dis la vérité. Je le jure, monsieur le juge, sur l'honneur que je porte (sic) et sur les cendres de ma pauvre sœur, qui est morte du choléra.

À ces paroles, les magistrats n'ont pu se retenir de rire, malgré la gravité du lieu et du moment. Pranzini lui-même a ri part avec affectation à cette hilarité.

Pranzini à Lyon

L'ordre de transfert de Pranzini est arrivé à Marseille dans la journée d'hier. Il a quitté cette ville à 11 heures 20 minutes du soir, accompagné de MM. Goron, sous-chef de la sûreté et Jaume, inspecteur de la police de Paris, d'un maréchal des logis et d'un gendarme. Il occupait avec son escorte un compartiment de première classe, dans le train express n° 12. C'est ainsi qu'il a traversé ce matin la gare Perrache.

Dès l'arrivée du train en gare, le bruit de la présence de Pranzini se répandit aussitôt et le public présent à cette heure à Perrache ne tarda pas à se presser devant le compartiment occupé par le prisonnier et son escorte. Au moment donné, les agents de service dirent intervenir pour faire circuler la foule de curieux qui, du reste, ne pouvait absolument rien voir, attendu que les rideaux du compartiment avaient été soigneusement baissés du côté du trottoir où stationnait le public et que pendant le changement des appareils de chauffage qui nécessitait l'ouverture de la portière, les gendarmes d'escorte avaient soin de masquer l'inculpé aux yeux du public.

Cependant, du côté de l'entre-voie, on pouvait l'apercevoir. Pranzini est un homme de taille ordinaire, il est vêtu d'un costume de drap gris foncé, pendant tout le temps du stationnement du train en gare, il n'a cessé de manger de bon appétit et ne paraissait nullement se soucier des charges accablantes qui pèsent sur lui. A 7 heures 08 le sous-chef de gare a donné le signal du départ, et le train express a emporté Pranzini sur Paris, où son transfert a été ordonné de toute urgence par voie rapide.

Une nouvelle arrestation

Paris, 26 mars. Chaque jour amène l'arrestation de nouveaux individus, considérés à tort ou à raison comme ayant participé au crime de la rue Montaigne. C'est ainsi qu'aujourd'hui a été écroué au Dépôt un individu qui aurait été chargé par Pranzini d'expédier le paquet de bijoux retrouvés à Marseille, ainsi que d'expédier et recevoir ses lettres.

Pranzini et Geissler

Paris, 26 mars. On annonce qu'une photographie de Pranzini a été soumise à un garçon de l'hôtel Cayeux; mais celui-ci ne l'a pas reconnu pour être l'individu qui s'était fait inscrire sous le nom de Geissler.

Arrivée de Pranzini à Paris

Paris, 26 mars. Pranzini est arrivé à 5 h. 40, à Paris. Un service d'ordre établi à la gare de Lyon dans le but de maintenir les curieux qui s'y étaient rendus en foule. Les journalistes avaient seuls accès sur le quai de débarquement.

Dès son arrivée Pranzini a été conduit à la permanence et, de là, dans le cabinet de M. Guillot, juge d'Instruction, qui lui a fait subir un premier interrogatoire. Les points sur lesquels va tout d'abord porter l'Instruction sont les suivants: Pranzini a-t-il déouché dans la nuit du mercredi au jeudi? La ceinture et les manchettes trouvées rue Montaigne lui appartiennent-elles? Geissler existe-t-il?

Paris, 26 mars, 8 h. 15 s. Afin d'éviter l'encoulement à la gare à Paris, M. Gragnon avait télégraphié de faire arrêter le train amenant Pranzini en gare de Charenton. Les voyageurs dudit train n'avaient pas tardé à apprendre qu'ils faisaient route avec l'assassin présumé de la rue Montaigne. Aux diverses stations ils se pressaient devant le wagon de première classe renfermant Pranzini, M. Goron, l'agent Jaume et les deux gendarmes marseillais. Pranzini qui avait les yeux rouges et se soustrait à la curiosité en se reculant et en déjouant la tête.

M. Taylor, accompagné de plusieurs agents de la sûreté, attendait à la gare de Charenton. Le bruit de l'arrivée du prisonnier s'était répandu dans la localité, une soixantaine de curieux avaient envahi les bords de la gare, devant laquelle stationnait un petit omnibus de la compagnie des petites voitures. A cinq heures trente deux minutes, le train s'arrêtait et M. Goron suivi de l'inspecteur Jaume, des gendarmes et de Pranzini, descendant de wagon et était reçu par M. Taylor.

L'assassin présumé de la rue Montaigne n'est pas blond comme on a dit, mais bien châtain; il est confiné, de teint jaunâtre, bien passé près de la postiche. Il porte les favoris et il était vêtu d'un pantalon noir, d'un paletot marron et coiffé d'un chapeau melon divisé en deux parties. L'aspect général de l'individu est assez distingué. Il s'est monté dans un petit omnibus avec MM. Taylor et Goron

et les gendarmes. Les stores de la voiture étaient baissés. Conduit dans le cabinet de M. Taylor il a subi un premier interrogatoire de M. Guillot, juge d'Instruction. Pranzini continue à nier sa culpabilité.

M^{me} Sabatier.

M^{me} Sabatier a été de nouveau appelée chez le juge d'Instruction. Au moment où elle sortait de chez elle, la concierge l'a suppliée dans son plus grand intérêt de bien peser la valeur et la portée des déclarations qu'elle allait faire au sujet de Pranzini et l'a conjurée si celui-ci n'a pas passé la nuit de mercredi à jeudi chez elle de dire franchement la vérité. M^{me} Sabatier un peu ébranlée par ces objurgations s'est alors écriée: Mon Dieu, je ne sais plus, j'ai la tête perdue, je ne me rappelle plus du tout.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Ouvriers en bâtiment. — La Société de secours mutuels de retraite des ouvriers en bâtiment réunis pour Lyon et la banlieue invite ses adhérents à une réunion privée, qui aura lieu dimanche 27, à 1 h. 1/2 du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242. On recevra des lettres à la porte.

Tanneries. — Dimanche 27 mars, versement des cotisations mensuelles de 1 à 3 heures, chez M^{me} Teyre, rue Pierre-Corneille, 108. Samedi soir, à Villeurbanne, un collecteur recueillera les cotisations. On recevra les nouveaux adhérents.

Chambre syndicale des ouvriers plombiers et appareilleurs. — Réunion privée pour toute la population dimanche 27 mars, à 2 heures du soir, au siège social, rue de Chartré, 26. Ordre du jour: Maintien de l'index de la maison Potavit. Questions diverses.

Chambre syndicale des tanneurs et corroyeurs. — Dimanche 27 mars, versement des cotisations mensuelles de 10 heures à midi au siège, café Mure, rue de Jussieu, 10. On recevra les adhérents. Le samedi 26 mars, le syndicat de Villeurbanne sera de 6 heures 1/2 à 8 heures du soir, café Riboulet pour recevoir les cotisations de cette section. La maison Lombardet est toujours à l'index.

Syndicat ouvrier des tisseurs. — Tous les adhérents à la chambre syndicale qui n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation pour la réunion générale qui aura lieu dimanche 27 mars, à 8 h. 1/2 du soir, sont priés de venir à la porte sur la présentation de leur carte. Nos collègues ouvriers et ouvrières non encore adhérents sont avertis que les inscriptions reçues à la porte donnent droit à participer aux délibérations.

Ordre du jour: Cercle d'études des droits de l'homme, 2, rue Montebello. — Ce soir, à 6 heures, soirée de famille. Cercle des travailleurs, 17, cours, Vitton. — Aujourd'hui dimanche 27 courant, à 7 heures 1/2 du soir, soirée de famille.

Comité de l'alliance des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement. — Tous les membres des groupes de l'arrondissement ainsi que ceux de Montebello, Montbrison, la Moche, la Villette, à une réunion privée, qui aura lieu lundi 28 mars, à 8 heures du soir, au local habituel, place de la Croix-Roussé, 4, au 1^{er}, chez M. Raet, café.

Ordre du jour: Cercle des travailleurs, 17, cours, Vitton. — Aujourd'hui dimanche 27 courant, à 7 heures 1/2 du soir, soirée de famille. Comité de l'alliance des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement. — Tous les membres des groupes de l'arrondissement ainsi que ceux de Montebello, Montbrison, la Moche, la Villette, à une réunion privée, qui aura lieu lundi 28 mars, à 8 heures du soir, au local habituel, place de la Croix-Roussé, 4, au 1^{er}, chez M. Raet, café.

LE CRIME DE COLOMBIER-LE-VIEUX

Privas, 26 mars. Un propriétaire de Colombier-le-Vieux (Ardèche), nommé Vercasson, très estimé dans la localité, vient de tuer sa fille d'un coup de pistolet. On croit que le meurtrier est atteint de folie.

AFFAIRES DE L'AFGHANISTAN

Hérat, 26 mars. L'Emir ayant appris que le gouverneur du Turkestan préparait un coup de main sur Hérat, a renforcé de 10,000 hommes la garnison de cette place.

Dernières Dépêches

Par fil spécial de la Tribune. TENTATIVE D'ASSASSINAT. Reims, 26 mars. Une tentative d'assassinat a été commise la nuit dernière, à Saint-Brice, près de Reims. Un sieur Lépine, à la suite d'une scène de jalousie, a tiré un coup de fusil sur sa femme qui a été atteinte à l'épaule droite, et qui a eu l'os maxillaire emporté. La femme Lépine a été transportée à l'Hôtel-Dieu de Reims, son état est très grave. Son mari a été arrêté.

LES BONS DU TRÉSOR

Paris, 26 mars, 11 h. 50 soir. Le Journal officiel publiera, demain matin, la décision du ministre des finances en date du 26 mars 1887, fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor, dont l'échéance ne dépasse pas une année ainsi qu'il suit, à partir du lundi 28 mars inclusivement, à 1 p. 50 pour les bons à trois mois, à 1 1/2 p. 100 pour les bons de quatre à onze mois, à 2 p. 100 pour les bons à un an.

MALADIE DE L'EMPEUR

Berlin, 26 mars. L'empereur Guillaume souffre d'un refroidissement, et il est en même temps atteint d'une inflammation de l'œil gauche. LE DÉPUTÉ TOURISTE. Saïgon, 26 mars. M. de Laessan continue à se pro-

mener autour du monde. Il vient de repartir pour le Cambodge, après avoir fait une excursion à Bangkok. UNE NOUVELLE INSURRECTION. Bucharest, 26 mars. Le bruit court qu'une nouvelle insurrection contre la Régence bulgare aurait éclaté à Plewna, à Widin et à Kaprintidza (?).

POLITIQUE CIOALE DE L'ITALIE

Rome, 26 mars. Le conseil des ministres a décidé qu'aucune action militaire ne sera entreprise actuellement à Massouah. La réoccupation de Saati est renvoyée à l'automne. LA GUERRE EN ABYSSINIE. Rome, 26 mars, 12 h. s. Le ministre des affaires étrangères a reçu du général Gédé un télégramme l'informant qu'il a quitté Asmara pour aller à Makale, rejoindre le négus. Le général Gédé refuse d'accepter les conditions imposées pour la rançon de M. Savouroux. Les négociations pour la délivrance de ce prisonnier n'ont pas la portée de négociations pour la paix.

LA CRISE BULGARE

Samboul, 26 mars. M. de Nelidoff, ambassadeur de Russie, aurait demandé aujourd'hui au Sultan: 1^o Le rappel de Riza bey, actuellement commissaire turc à Sofia. 2^o Le changement du grand Vizir, qui est considéré comme un instrument de l'Angleterre. 3^o L'occupation de la Roumélie par les troupes turques et celle de la Bulgarie par les troupes russes. Le Sultan au lieu d'accéder à ces demandes aurait insisté pour connaître exactement les vues de la Russie relativement à la Bulgarie.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

BIEN JUSTIFIÉ!

Il y a quelques mois, certains sceptiques de mauvaise foi, ont jeté les hauts cris en lisant, dans les annonces du Docteur Gaillard, qu'il de la Charité, 1, à Lyon: «Hiermes guéries en 15 jours», si le Docteur Gaillard eut eu la prétention de guérir en 15 jours les hernies qu'elles fussent, assurément c'eût été une prétention blâmable, et ses clients eussent eu le droit de lui adresser de justes réclamations. Mais telle n'a jamais été l'intention du Docteur Gaillard, qui tient tout simplement à faire connaître qu'il a obtenu des guérisons de hernies en moins de 15 jours, succès heureux qu'il a tenu à constater dans des annonces que nul n'avait le droit d'interpréter à sa guise.

Que le Docteur Gaillard, après examen du malade, lui déclare son infirmité guérissable, s'il observe avec soin ses conseils, c'est le droit d'un spécialiste, mais faire retomber sur son art la responsabilité d'une négligence d'un imprudent, ou de tout autre cause — indépendante de sa volonté, ce serait une injustice. M. Gaillard ne veut donc que constater les faits, laissant à ses malades l'espoir d'une parfaite guérison. Ce n'est pas là une chimère, mais une réalité; l'extraît, ci-après, d'une lettre qu'un lieutenant d'infanterie adresse à M. Gaillard et dont nous avons l'original sous les yeux, en est une preuve irrécusable: «Grâce à votre excellent remède, lui dit-il, j'ai été guéri de ma hernie en moins de 15 jours». Cette lettre qui vient s'ajouter à tant d'autres du même genre, est datée et signée de son auteur. 3759

Belle Jardinière Succursale de Lyon PARDESSUS DEMI-SAISON POUR HOMMES DRAP FANTAISIE, de 22 f. à 68 f. CHEVIOTTE NOIRE, de 31 f. à 55 f. Haute Nouveauté, de 10 f. soie, depuis 70 f.

POUR JEUNES GENS Cheviotte doubl. sat. Chine, de 27 à 45 f. Nouveauté double satin Chine, de 20 à 56 f.

POUR ENFANTS Draperies et formes nouv. depuis 15 f. MANTEAU à pélerine, depuis 20 f.

11, Rue Bat-d'Argent, 11 Angle rue de la République

AVIS IMPORTANT. — Par un arrêté ministériel, la loterie des Journalistes républicains vient d'être autorisée à se transférer en obligations à lots. En conséquence, les billets de l'ancienne loterie doivent tous être annulés. Nous invitons donc les porteurs de billets de la loterie des Journalistes républicains à vouloir bien les retourner sans retard à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, qui les échangera contre les billets des loteries Coloniales ou Nez, ou les remboursera au prix de 5 francs le billet, au gré du porteur. Le dernier délai de remboursement est fixé au 28 mars inclusivement.

AU TONKINOIS F. EMERY - PAPIERS PEINTS Rue Saint-Pierre, 28 - DÉPÔT, 16, cours Vitton Un million de rouleaux à choisir, de tous styles.

MALADIES SECRÈTES Guérison sans retour par Tisane sèche dépurative et Capsules Gournier. Ph^o CONDAMINE, 5, r. Stella et 48, r. Grôlée, corresp.

SPECTACLES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — Rideau à 7 h. 1/2, — Carmen.
Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/4; rideau à 7 h. 3/4. — Nos Alliés. — Le Supplice d'un homme.
Théâtre Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.
Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacle concert à 9 heures.
Scala-Bouffes. — Concert-spectacle à 9 heures.
Folies-Bergère. — Le dimanche, bal à sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.
Théâtre Guignol du pont de la Feuillée. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.
Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.
Panorama de Reischoffen. — Visible tous les jours.
Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS, Comptant, ÉTRANGERS, D' cours. Includes entries like 0/0 Franc, 0/0 Amortissable, etc.

Table with columns: Ville de Lyon, Lombard, Saragosse, N-Espagne, etc. Includes entries like Ville de Lyon 98 50, Lombard 3% 310, etc.

Table with columns: Suez, Canal interoc, Soc. fonce. Lyon, etc. Includes entries like Suez 4% 400, Canal interoc 405, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs, Dernier cours, Cours. Includes entries like 3% Français nom., 3% Français ex., etc.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANÇAIS, ÉTRANGERS, etc. Includes entries like 27 Org., 30 Tram., 56 Div., etc.

Table with columns: Org., Tra., Grég., Div., etc. Includes entries like 1) Org., 2) Tra., 16) Grég., etc.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Includes entries like 3) Organsins, 2) Trames, etc.

La Publicité par Abonnement. L'AGENCE DE PUBLICITÉ VOR FOURNIER. LYON. 14, rue Confort, 14. LYON. Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publicité par abonnement à des conditions tout à fait exceptionnelles.

PHARMACIE DU DOCTEUR DUPRÉ. PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE. 14, Place des Terreaux (Palais Saint-Pierre) LYON. Elle comprend: 1° Toute la Pharmacie dosimétrique et dynamométrique, etc.

Vient de paraître L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE POUR L'ANNÉE 1887. PRIX, RELIÉ: 12 FRANCS. Par la poste, 13 fr.

ON TROUVE A L'AGENCE DE PUBLICITÉ Victor FOURNIER 14, Rue Confort, 14, LYON. BILLETTS DES LOTERIES CI-APRÈS. Coloniale Française, Exposition de Nice, etc.

AINSI! 2 lignes (répétées 364 fois) coûteront 240 francs. 5 — — — — — 600 —. 10 — — — — — 1,200 —. Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total 364 fois, coûtera donc 1,200 francs par an, ou 100 francs par mois, ou 3 fr. 33 par jour en moyenne.

LE FRANC-MAÇON. PARAISSANT LE SAMEDI. 52, Rue Ferrandière, 52 — LYON. ABONNEMENTS. France: Un an... 6 fr. — Six mois... 4 fr. 5.

INDICATEUR FOURNIER. ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE. Madame LEONORA, Somnambule. Guérit les maladies. — Consultations gratuites. — Le jour à 10 h., 2 à 4 h. Soir, 7 à 9 h. — 2, rue Jean-de-Tournes, à l'Entresol.

VINS DE RAISINS SECS. Envoi gratis, méthode détaillée et pratique couvrant des matières pour le fabricant soi-même, sans frais d'ustensile, ainsi que Cidre, Bières, Liqueurs, Cognac, Rhum, Kirsch. 50 00 D'ÉCONOMIE. Bierre BRIATTE et Co, négociants à Prémont (Aisne).

SPECIMENS D'ANNONCES. QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION. 2 lignes (20 fr. par mois), 5 lignes (50 fr. par mois), 10 lignes (100 fr. par mois).

LE FRANC-MAÇON. Le Franc-Maçon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale.

IMPRIMERIE NOUVELLE. ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES. LYON. Rue Ferrandière, 52. Et rue Palais-Grillet, 9.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY. GRANDE-GRILLE. — Affections typiques, engorgements du foie, HOPITAL. — Affections des voies digestives, jaunisse, jaunissement de la peau, etc.

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19. VENTE DES MEUBLES. Les Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis, de 1 heure à 5 heures. AVIS IMPORTANT. — Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer, de sept heures à midi, rue de l'Hôpital, 6.

IMPRIMERIE NOUVELLE. SPÉCIALITÉ D'AFFICHES DE TOUS FORMATS. TRAVAUX COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS. IMPRESSIONS DE LUXE ET DE FANTAISIE.

IMPRIMERIE NOUVELLE. SPÉCIALITÉ D'AFFICHES DE TOUS FORMATS. TRAVAUX COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS. IMPRESSIONS DE LUXE ET DE FANTAISIE.

MALADIES SECRÈTES. CABINET FONDÉ EN 1871. MAROLLES. Docteur-Médecin, rue Cuvier, 10, Lyon. Traitement spécial des maladies secrètes, vénériennes et de matrice. Cabinet, de 10 h. à midi et de 7 h. à 9 h.

LA TRIBUNE. Est en vente dans tous les kiosques de Lyon et chez tous les marchands de journaux. Feuilleton de LA TRIBUNE du 27 Mars 1887. 48. Flamberge au Vent! PAR E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE. XVII. GERVAISE. — Oh! certes, il me le déclarait lui-même tout à l'heure. Mais s'il est jaloux de mon amant, ne doit-il pas l'être de mon mari? Et d'ailleurs, il m'aime plus qu'il ne vous aime. Vous trahir, ce serait me perdre. L'amour est égoïste; Simplex fera tout au monde pour conserver le seul bonheur qu'il ait; celui de me voir tous les jours.

— Allons bien! se dit le chevalier; elle était tragique, elle devient sentimentale; décidément elle est envenimée quand le tête-à-tête se prolonge. Puis, tout haut il ajouta: — Folle que tu es! serais-je ici si je ne t'aimais pas? — Ce n'est pas une preuve. Vous autres hommes, vous prenez souvent sans amour une pauvre femme, comme passe-temps. Mais je te crois, se hâta d'ajouter Gervaise, car j'ai besoin de croire. Si tu ne m'aimes pas, vois-tu, si je croyais que je n'ai été pour toi qu'un jouet, oh! ce serait trop d'humiliation et de douleur. Tu es mon premier, tu seras mon dernier amour. Tu remplis ma vie toute entière, et je te l'ai dit, pour la félicité que tu me donnes en ce monde, je renonce à toutes celles que je pourrais espérer dans l'autre. Aussi ce serait cruel de me tromper et de faire dire à tes lèvres ce que je ne pense pas ton cœur. Quand vous ne m'aimez plus, monseigneur, dites-le-moi. J'aurai eu toute la joie que peut avoir sur terre une créature et, contente de ma part, sans plaintes, sans reproches, je mourrai.

tôt des assassinats; maintenant un suicide. Ne pourriez-vous donc pas aimer d'une façon moins funèbre? Celle-ci n'est pas réjouissante, je vous en avertis tout doucement, ma mignonne. — Vous partez fâché? — Fâché, non! mais l'esprit légèrement attristé, j'en conviens, par vos sombres discours. Pour dissiper ces brouillards, je vais dans un cabaret à moi connu retrouver des gentilshommes de mes amis et perdre quelques pistoles en vidant des brocs. — Quand reviendrez-vous? — Mais... un de ces jours... bientôt. — Demain alors? — Demain! je ne puis, la cour va chasser à St-Cloud. — Après-demain? — Après-demain, je suis de service auprès de M. d'Épernon. — Enfin, bientôt! n'est-ce pas, mon ami? dit Gervaise, dont les traits s'altraient et dont les yeux se voilaient sous les pleurs qu'elle retenait encore. Elle tendit au chevalier son front blanc et poli comme l'ivoire. Il l'embrassa distraitemment et franchit d'un pas lesté et relevé la petite cour qui le séparait de la porte dont il avait la clé et par laquelle Claude Tirechappe l'avait déjà vu sortir quelques jours auparavant. Quand il eût tiré cette porte derrière lui, le chevalier de la Vergue poussa un soupir, et notre devoir d'historien nous oblige à dire que ce soupir terminé par un « Ouf! » des moins galants, provenait d'un sentiment tout autre que le regret.

rien nous oblige à dire que ce soupir terminé par un « Ouf! » des moins galants, provenait d'un sentiment tout autre que le regret. Au même moment, Gervaise se laissait tomber sur une chaise et n'essayait pas de contenir ses larmes, qui ruisselaient maintenant sur son beau visage, décomposé par la douleur. — C'est fini, je le sens, disait-elle; il ne m'aime plus. M'a-t-il jamais aimée? XVIII. SOUS BOIS. Plusieurs mois se sont écoulés depuis les événements que nous venons de raconter, c'est-à-dire depuis le mariage du prince de Condé, la singulière nuit de noces dont nous avons essayé de tracer au lecteur un tableau discret, et le départ ou, pour mieux dire, la fuite de monsieur le prince pour le château de Chantilly, qui faisait partie de la dot de sa femme. Henri IV se serait aisément consolé de l'absence du premier prince du sang, encore qu'il l'eût fait élever et que pendant de longues années il l'eût considéré comme son fils; mais il ne pouvait se résigner à l'éloignement de madame la Princesse. Le vieux sigisbée, en apprenant le départ de son neveu et de sa trop chère nièce pour Chantilly, était entré dans une de ces fureurs méridionales auxquelles, en dépit de l'âge et de l'expérience, Béarnais se laissait entraîner par son caractère.